

En application du Guide ministériel « Covid-19 - Modes d'accueil du jeune enfant : Pour une reprise progressive des modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans dans le respect des consignes sanitaires »

1 Les nouvelles modalités d'accueil

a. Le nombre d'enfants accueillis et le nombre de groupes

Les structures d'accueil rose des vents et rose des sables accueilleront chacune un groupe stable de 10 enfants à partir du 11 mai, d'âges mélangés en fonction des besoins. Les jouets et le matériel de puériculture seront adaptés de façon à permettre cette réorganisation tout en veillant à préserver les repères des enfants.

b. Les horaires

Toutes les structures de la ville e Cagnes sur mer seront ouvertes de 8h à 18h heures.

Nous demandons aux parents d'arriver 10 minutes avant l'heure de fermeture afin de pouvoir prendre le temps de faire les transmissions de la journée.

c. L'accueil des familles et des enfants :

Les consignes sanitaires liées au COVID 19 interdisent l'accès au sein des structures d'accueil des familles.

Une file d'attente sera tracée au sol devant les locaux de la structure afin de permettre aux familles d'attendre leur tour le matin ou le soir tout en gardant la distance préconisée de 1 m pour éviter la propagation du virus COVID 19.

Un certain temps d'attente pourra peut-être être nécessaire avant la prise en charge de leur enfant dans le hall de l'établissement par les responsables de rose des vents et rose des sables.

Un seul parent est autorisé à accompagner dans le hall son enfant le matin ou à venir le chercher le soir.

A l'entrée dans la structure :

-chaque parent devra se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique qui sera à disposition. Le port du masque est préconisé pour les parents.

-les chaussures des enfants seront désinfectées

-la température corporelle de l'enfant sera prise au moyen d'un thermomètre flash. En cas de température supérieure ou égale à 37.8 l'enfant ne pourra pas être accueilli. Il sera demandé un avis médical pour son retour.

- chaque parent devra signer une attestation de non administration d'antipyrétique
- Si l'enfant est apyrétique, il sera accompagné dans le service par une professionnelle de l'équipe

Au départ de la structure :

- le soir l'enfant sera accompagné par une professionnelle de l'équipe dans le hall. Celle-ci fera les transmissions de la journée en maintenant la distanciation sociale de 1 m.

2 Les mesures sanitaires :

a. Le nettoyage des locaux et du matériel

- Une sélection des jeux à disposition sera faite afin de faciliter le lavage. Il sera prévu plusieurs lots de jouets mis à disposition des enfants successivement. Les jeux seront lavés pendant la sieste des enfants et le soir.
- concernant les jouets destinés à être portés en bouche, prévoir des jeux en plastique ou en tissu, facilement lavables en lave-linge / lave-vaisselle. Il est préférable de limiter l'usage des jeux en bois.
- le nettoyage et la désinfection des sols sera fait avec un produit virucide EN 14476 chaque jour ou à défaut à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (ex : 1l de javel à 2,6% dans 4 litres d'eau froide).
- le nettoyage-désinfection des surfaces sensibles sera assuré 2 x par jour dont chaque soir avec un produit virucide EN 14476 ou lavage et désinfection au Spray « Nettoyant et Désinfectant à usage alimentaire » Anios : poignées, y compris de casiers et de barrières, interrupteurs, surfaces de tables, de bureau, de meubles divers, robinetterie, téléphone, stylos...
- la désinfection des sanitaires et plans de changes sera faite après chaque utilisation
- l'entretien régulier du linge se fera à 60°C selon un cycle normal (au moins 30 minutes) avec détergent classique.
 - Le lavage des tenues professionnelles, des masques, gants et serviettes de toilettes, bavoirs, sera effectué chaque jour à 60°C au moins 30 minutes avec un détergent classique.
 - Le lavage du linge de lit sera réalisé une fois par semaine car le dortoir sera fixe dans une salle réservée à cet effet avec des lits individualisés à chaque enfant. Les lits barquettes seront désinfectés chaque semaine lors du changement des draps
- les pièces seront aérées au moins 3x par jour 15 minutes à chaque fois :
- les points de lavage des mains seront approvisionnés en serviettes à usage unique et en savon.
- les espaces de change des enfants seront approvisionnés en serviettes individuelles à usage unique.

b. Les gestes barrières

La voie de transmission principale se fait par gouttelettes projetées directement ou par les mains souillées par des gouttelettes.

Les gestes barrières comprennent donc une distanciation sociale entre deux professionnels ou entre un parent et un professionnel d'au moins un mètre, sans poignée de main ni accolade.

Pour les professionnels :

L'hygiène des mains:

Pas de port de bijoux, ongles court et sans vernis;

Se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique, au moins toutes les deux heures, et à chaque fois que la situation le nécessite (soins, change, aide au repas).

L'usage des gants est déconseillé sauf pour les changes des enfants ou en cas de contact avec du sang lors des soins aux enfants ainsi que pour le découpage/ épluchage des fruits lors des repas.

Être particulièrement attentif à tousser, se moucher, et éternuer dans un mouchoir en papier jetable (retirer le masque par les élastiques). Le mouchoir doit être jeté aussitôt dans une poubelle munie d'un sac poubelle et d'un couvercle.

Le port du masque :

La distanciation sociale n'étant pas possible avec le jeune enfant, le port du masque « grand public » est obligatoire. Celui-ci doit être changé au moins toutes les 4h. Nous demandons également à chacune de nos professionnelles de se changer lors de la prise de fonction et à la fin de la journée, afin de réserver une tenue strictement à un usage professionnel. Le port d'une blouse sera également obligatoire.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée dans le service
- avant et après mangé
- avant et après la sieste
- avant et après le change ou le passage aux toilettes
- avant de partir

c. Evacuation des déchets :

Afin de réduire le risque de transmission les déchets doivent être jetés le plus rapidement possible.

Il faudra vider les poubelles au moins une fois par jour. Les déchets potentiellement souillés (masques, couches, mouchoirs, compresses) seront jetés dans un sac poubelle doublé et conservé 24 heures avant de partir vers les ordures ménagères.

Les poubelles seront désinfectées chaque jour notamment les couvercles.

3. Le repérage précoce et les conduites à tenir en cas de Covid-19 ;

Chez l'enfant, la fièvre peut être le seul signe notamment chez l'enfant de moins de 3 mois. Il peut y avoir également de la toux, des difficultés respiratoires, une altération de l'état général et/ou de la diarrhée.

Les parents doivent donc chaque jour prendre la température de l'enfant AVANT de se rendre à la crèche. Si l'enfant est fiévreux ou présente un/des autre(s) signe(s) évocateur(s) du covid, il doit être gardé au domicile. Les parents s'engagent également à ne pas confier leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'un des membres de la famille de l'enfant. Les parents ne doivent pas donner de médicaments antipyrétiques avant l'arrivée à la crèche.

La température corporelle est également vérifiée à la crèche avant d'accéder aux espaces d'accueil au moyen d'un thermomètre flash.

En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 pendant un temps d'accueil, les parents sont immédiatement avertis. Dans l'attente de leur arrivée, l'enfant malade doit être isolé autant que possible des autres enfants. Les parents contactent le médecin assurant habituellement le suivi médical de leur enfant.

En cas d'urgence, par exemple si l'enfant présente des difficultés respiratoires, la responsable contactera le 15.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé que sur présentation d'un certificat médical stipulant qu'il ne s'agit pas d'une suspicion de COVID ou, si suspicion, qu'à l'issue d'une période d'au moins 8 jours après le début des symptômes et après au moins 48h sans fièvre (supérieure à 38°) La disparition de la toux ne constitue pas un bon critère dans la mesure où peut persister une toux irritative au-delà la guérison.

Chaque professionnel est très attentif pour lui-même à l'apparition de symptômes, notamment fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels. Il est soumis à la prise de température chaque jour lors de sa prise de poste.

Si un professionnel présente des signes évocateurs de Covid-19 pendant son temps de travail, il prévient immédiatement son responsable pour être remplacé au plus vite auprès des enfants. En effet, tout professionnel atteint du Covid-19 doit être immédiatement isolé et doit cesser son activité.

4. La suspension des intervenants extérieurs et des activités extérieures

Pendant la durée de l'épidémie, le recours à des intervenants extérieurs auprès des enfants (baby gym) et les activités extérieures sont suspendus.

5. Modalités d'information des familles des nouvelles consignes d'accueil liées à la crise sanitaire

Avant le premier accueil faisant suite à la période de confinement, les parents seront contactés par téléphone pour prendre connaissance de tout changement majeur survenu dans la vie de l'enfant, et les informer des mesures qu'ils devront s'engager à respecter.

6. Les temps de jeux :

- Il ne sera pas organisé de temps de décroisement, de regroupements entre les groupes, ni d'activités collectives ;

-les activités en extérieur et/ou en petits groupes de 3 à 5 enfants seront favorisées

- Il sera prévu des caisses de jeux à mettre à disposition des enfants. Les caisses utilisées chaque jour seront nettoyées et désinfectées. Les jeux extérieurs et les structures de jeux seront également nettoyés 2 fois par jour.

7. Le repas :

-les professionnelles ne doivent pas manger en même temps que les enfants, ce qui supposerait de retirer son masque.

- s'assurer que les enfants demeurent espacés les uns des autres. Favoriser les petites tables de 3 à 5 enfants

- Il importe de veiller à ce qu'il n'y ait aucun échange de nourriture ou de couverts entre les enfants, qu'ils soient volontaires ou involontaires.

8. Les soins :

- Il ne peut y avoir plusieurs changes en même temps dans une même pièce ;
- Les couches et les autres déchets contenant un fluide corporel sont immédiatement placés dans une poubelle dédiée, équipée d'un couvercle à ouverture sans les mains et contenant un sac poubelle doublé (deux sacs l'un dans l'autre) ; La poubelle, et en particulier le couvercle, est désinfectée tous les jours
- les mouchoirs, les couches, doivent être placés dans un double sac poubelle (2 sacs l'un dans l'autre), évacués vers un local clos avant élimination dans la filière ordures ménagères.
- le virus est présent dans les sécrétions nasales, les selles, larmes : se laver les mains avant et après chaque soins
- le plan de change sera nettoyé après chaque utilisation (change, soins du nez, des yeux)
- au moins deux fois par jour, le plan de change, le lavabo, la robinetterie, l'espace contigu seront désinfectés.
- La poubelle des couches est vidée au minimum deux fois par jour ; les sacs poubelle sont conservés 24 heures dans un espace dédié avant d'être évacués avec les autres ordures ménagères
- Le bac de linge sale est vidé dès que nécessaire et le linge aussi tôt que possible mis à laver.

9. Le sommeil :

- Les couchages seront espacés de 1m
- Le dortoir restera fixe pour éviter l'empilage des barquettes, Changement du linge de lit une fois par semaine et désinfection des barquettes.
- Il sera imposé une règle de confinement pour les doudous et les tétines : les doudous et les tétines restent à la crèche, ceux de la maison restent à la maison.

10. Le rôle des parents :

L'implication des parents est une clef de la réussite de la reprise de l'accueil du jeune enfant. Pour faciliter leur bonne compréhension et application des consignes sanitaires, une affiche d'information sur les gestes barrières qu'ils sont appelés à suivre est affichée à l'entrée de l'établissement.

Un email leur est adressé pour les informer notamment des consignes sanitaires appliquées dans l'établissement, de l'organisation de l'accueil, des modalités de constitution des groupes d'enfants accueillis, des gestes barrières qu'ils doivent appliquer.

Ils doivent notamment s'engager à :

- prendre la température de l'enfant chaque jour AVANT de le déposer à la crèche
- ne pas confier leur enfant en cas de fièvre, toux, altération de l'état général, diarrhée de l'enfant lui-même ou d'un autre enfant vivant au domicile ;
- ne pas confier leur enfant en cas de fièvre, toux, diarrhées, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels ;
- respecter la nouvelle organisation de l'arrivée et du départ des enfants :

Rappels :

Conditions d'arrivée et de départ

- un seul parent pénètre dans la structure,
- porter un masque grand public lors des échanges avec les professionnels.
- Appliquer une friction de gel hydroalcoolique
- Relevé de température de l'enfant au moyen d'un thermomètre flash
- si la température est supérieure ou égale à 37°8, l'enfant regagne son domicile et doit consulter son médecin ou avoir un avis médical

11 Nouvelles mesures concernant le personnel :

à l'arrivée :

- Salutations distancées
- Désinfection des mains à l'arrivée avec du gel hydro-alcoolique
- Prise de température au thermomètre frontal (Doit être < 37,8°C)
- Mettre le masque fourni par la Mairie
- Mettre des sur-chaussures pour accéder au vestiaire
- Désinfecter les emballage de son repas (tupperware ou autre) avant de le mettre dans le réfrigérateur du personnel (sinon privilégier une petite glacière individuelle avec pack de froid à mettre dans son casier)
- apporter ses couverts pour la prise du repas.
- La Tenue :
 - A l'arrivée retirer ses affaires de ville et se mettre une tenue propre différente (lavée par l'agent à 60°C)
 - Mettre la blouse (lavée en lingerie) et la changer tous les jours
 - Mettre ses chaussures de travail (désinfectées tous les soirs)
 - Avoir les cheveux attachés ou porter une charlotte
 - Ne pas porter de montre, bijoux (bague ou alliance, bracelet)
 - Avoir les ongles courts, sans vernis ni faux ongles
 - Avoir les avant-bras découverts

LE PORT DES GANTS

Sauf cas particulier, l'usage des gants n'est pas recommandé. Un bon lavage de mains fréquent est préférable.

Dans quels cas porter des gants ?

- Ø En cas de risque de contact avec du sang, les muqueuses ou la peau lésée de l'enfant,
- Ø Lors de la manipulation de matériel, couches et linge souillés,
- Ø Lorsque les mains du professionnel comportent des lésions.

Comment utiliser les gants ?

- Ø Les gants doivent être changés entre deux enfants et / ou deux activités ou en cas de manipulation de produit ;
- Ø Ils doivent être jetés dans une poubelle fermée.

Pratiquez ensuite une hygiène des mains.

LE PORT DE MASQUE OBLIGATOIRE

Le document de la DGCS du 1/04/20 recommande le port du masque « non sanitaire ».

Tout le personnel doit porter un masque fourni par la municipalité.

Interdiction formelle de faire porter un masque à un enfant de moins de 6 ans, il n'est pas recommandé avant 12 ans.

Se laver les mains avant de mettre le masque, après l'avoir mis, puis après l'avoir ôté.

Il est à changer, au minimum, 2x par jour

TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

- Ne pas se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Mettre des sur-chaussures ou chaussures de villes pour sortir de la crèche
- Garder un maximum de distance entre les professionnelles (minimum 1m)
- Ne pas manger à plus de 4 personnes en même temps sur la table de la salle du personnel en respectant la distance d'une chaise entre chaque personne et ne pas se mettre en face à face
- Désinfecter le micro-ondes après chaque utilisation

HYGIENE DES MAINS DES PROFESSIONNELLES

Règles de lavage des mains

Désigne le lavage des mains à l'eau et au savon ou la désinfection des mains avec des solutions, gels ou mouchoirs alcoolisés pour maintenir la propreté des mains et des ongles (Pour un usage efficace des SHA, les mains doivent être sèches et non souillées)

Quand ?

- Avant tout contact avec les enfants,
- Après tout contact avec l'un des parents,
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas,
- Avant et après chaque change,
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué,
- Avant et après l'utilisation d'un masque et après avoir retiré les gants,
- Après avoir manipulé des déchets ou du linge contaminé par des fluides corporels,
Entre les soins de deux enfants,
- Chaque fois que les mains semblent sales,
- Ne pas attendre que les mains soient sales,
- Essuyer les mains avec du papier jetable,

HYGIÈNE DES MAINS DES ENFANTS

Le lavage des mains est adapté à l'âge de l'enfant et à son stade de développement, généralement :

- avant 12 mois, le bébé a essentiellement des interactions avec l'adulte s'occupant de lui. Il ne sert donc à rien de lui laver les mains si fréquemment
- à partir de 12 mois, il faut instaurer le lavage des mains à chaque changement d'activités,
- à partir de deux ans, apprenez-lui à se laver les mains correctement et fréquemment.

Quand ?

- A l'arrivée de l'enfant, associé au nettoyage du visage,
- Avant chaque repas,
- Avant chaque sieste,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- Après avoir manipulé des objets souillés ou contaminés (terre, animal, ...).

Comment ?

- Avec de l'eau et du savon liquide doux (pas de soluté hydro-alcoolique pour les enfants),
- Temps de savonnage 15 secondes.